

<https://www-artweb.univ-paris8.fr/?Rentree-Master-Arts-plastiques-24-25>

artweb

Rentrée Master Arts plastiques 2024-2025

- Menu - Départements - Arts plastiques - Master -

Date de mise en ligne : mardi 5 septembre 2017

Copyright © UFR Arts, philosophie, esthétique Université Paris 8 ©2011 -

Tous droits réservés

INFORMATION RENTRÉE UNIVERSITAIRE 2024/2025 « MASTERS ARTS PLASTIQUES »

Vous trouverez dans le fichier ci-dessous les informations sur la rentrée 2024-2025 pour les masters arts plastiques :



Informations de rentrée Master arts plastiques 2024-25

Calendrier

- **Réunion de pré-rentrée des Masters** Lundi 23 septembre 2024 de 10h à 12h en Amphi MR002 (Maison de la recherche)
- **Début des cours de Masters** Lundi 30 septembre 2024

Réunion de pré-rentrée

La réunion de pré-rentrée est **obligatoire**. Elle aura lieu le **lundi 23 septembre 2024** à 10h en Amphi MR002 à l'Université Paris 8.

Rentrée des masters Arts Plastiques

Lundi 30 septembre 2024 selon [l'emploi du temps](#).

Emploi du temps

L'emploi du temps vous sera transmis via notre liste de diffusion et affiché à côté du secrétariat des masters arts plastiques (Bât.A, bureau A 069) début/mi septembre.

Il sera également disponible sur notre site Artweb via le lien ci-après :

<https://www-artweb.univ-paris8.fr/?Emploi-du-temps-1332>

Inscription administrative (IA)

Les inscriptions administratives se feront uniquement en ligne via le site de l'Université Paris 8 :

<https://appscol.univ-paris8.fr/admission-inscription/>

Celles-ci auront lieu du 8 juillet au 19 juillet 2024.

La seconde phase aura lieu du 19 août au 30 septembre 2024.

Un pôle d'accueil-information sera ouvert du lundi au vendredi inclus, de 9h à 12h et de 13h à 16h dans le Hall d'entrée de l'Université. Les étudiants pourront s'y présenter également pour récupérer leur carte d'étudiant ou retirer la nouvelle vignette. Cette vignette autocollante - fournie sur la base de présentation du certificat de scolarité - renouvelle la validité de leur carte d'étudiant pour l'année universitaire 2024-2025.

Le certificat de scolarité sera à télécharger via votre espace e-P8 (ENT - Espace Numérique de Travail) une fois votre inscription administrative finalisée.

Le secrétariat n'est pas en charge des inscriptions administratives.

Pour tout problème, veuillez envoyer un mail à assistance étudiant via le lien ci-après :

<https://apps.univ-paris8.fr/assistance.etudiants>

Inscription pédagogique (IP)

L'inscription pédagogique correspond au choix des enseignements de la formation suivie.

Elle ne peut se faire qu'une fois votre inscription administrative validée et après l'obtention de votre carte d'étudiant.

En Master Arts Plastiques, les IP se font sur 2 périodes correspondant aux 2 semestres.

L'inscription pédagogique est **obligatoire** et se fait auprès du secrétariat. Toutes les informations à ce sujet vous seront transmises via la liste de diffusion.

ARTWEB

Vous devez **obligatoirement** vous inscrire sur la liste de diffusion « Master Arts Plastiques » afin de recevoir les mails du secrétariat.

Pour ce faire, vous devez vous connecter sur notre site ARTWEB – Département Arts Plastiques et saisir votre mail " **Étudiant Paris 8**" (adresse mail reçu lors de votre première inscription à l'Université) dans la liste des masters arts plastiques.

Lien : <https://www-artweb.univ-paris8.fr/?-Arts-plastiques->

A la rentrée, les documents suivants seront disponibles en téléchargement sur ARTWEB :

- La convention de stage
- La dispense de stage
- L'attestation de fin de stage

Nous vous invitons également à vous rendre régulièrement sur notre site afin de suivre l'actualité du département ARTS PLASTIQUES.